

# Tentatives d'intimidation et d'exclusion

Du temps où elle fonctionnait encore, il ne fallait manifestement pas s'intéresser de trop près à l'usine de Rogerville.

En 2005, Régis Rapegno, contrôleur de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui avait montré le caractère potentiellement polluant des mâchefers de l'usine, a été assigné en justice par Citron pour diffamation. Alors qu'il est d'usage que les agents publics mis en cause dans le cadre de leurs fonctions soient défendus par leur employeur, Régis Rapegno a dû se chercher lui-même un avocat. Deux jours avant l'audience, Citron s'est désistée de sa plainte.

La même mésaventure est arrivée en 2007, mais devant la justice suisse, à un journaliste économique zurichois, Daniel Zulauf, qui s'était penché sur le fonctionnement de l'usine, ses autorisations et la santé financière de l'entreprise. Là encore, Citron finira par se désister quelques jours avant l'audience.

Enfin, en 2009, Annie Leroy, présidente d'Ecologie pour Le Havre (EPLH), qui a suivi de près le fonctionnement de Citron et dénoncé ses nombreuses irrégularités, a fait l'objet de d'une demande de Citron (finalement rejetée) de l'exclure de la CLIS (commission locale d'information et de surveillance, dont le rôle est précisément de permettre à la société civile d'avoir un œil sur les installations classées).

Il est vrai qu'un contrôleur, un journaliste et une écologiste qui font leur travail, c'est énervant...